

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatéc et Symbiose Normandie.

**Agrica Epargne Euro Responsable** s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

## L'Equipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Directrice des investissements



**THOMAS CUILIER**  
Gérant actions



**MAXIME JIN**  
Analyste actions

## Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	5,35%	2,61%	12,76%	38,20%	43,65%
MSCI EMU NR	4,13%	1,42%	17,52%	56,44%	62,86%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	7,51%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	8,01%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

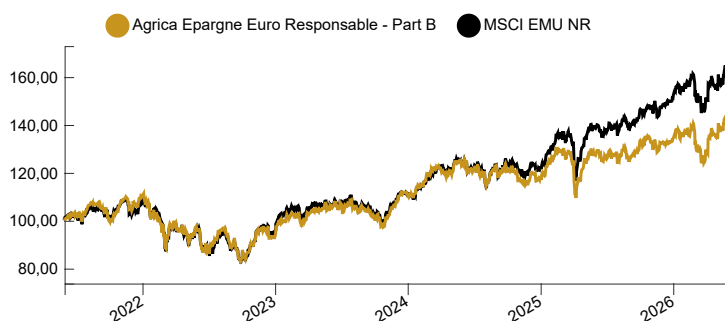
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	152 417 631,78
Valeur liquidative (Part B)	1 628,72
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,7%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	58,2%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

## Organisations bénéficiaires du fonds de partage



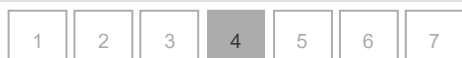
L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique.



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



L'association Symbiose Normandie, a pour objectif de mobiliser et d'accompagner les entreprises et les exploitations agricoles afin de valoriser des actions en matière de préservation et d'augmentation de la biodiversité.



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU a progressé de +4,1% en mai, effaçant ainsi toutes ses pertes enregistrées depuis le début du conflit au Moyen-Orient, et a clôturé le mois proche de ses plus hauts historiques. Ce regain d'optimisme s'explique par l'engouement massif des marchés pour l'IA, une saison de publications de résultats solide ainsi que par l'anticipation d'une résolution progressive du conflit.

L'environnement demeure toutefois incertain, tant l'évolution du contexte géopolitique reste difficile à anticiper. Avec un prix du pétrole autour de 100\$ depuis le début du conflit, les premiers signes de dégradation de l'économie mondiale commencent à apparaître. Aux États-Unis, le rebond de l'inflation à 3,8% pèse sur la confiance des consommateurs. Néanmoins, la dynamique de croissance américaine reste à ce stade résiliente, soutenue par d'importants plans d'investissement dans l'IA et ne montre pas encore de véritables signes de ralentissement. En Europe, les indicateurs avancés apparaissent en revanche plus préoccupants. Les enquêtes PMI font ressortir une dégradation marquée du climat économique : le PMI composite préliminaire du mois de mai est ressorti en zone de contraction à 47,5, avec notamment une détérioration marquée en France et en Allemagne. Dans ce contexte, la Commission Européenne a révisé ce mois-ci ses prévisions de croissance à la baisse de 1,2% à 0,9% tout en relevant ses anticipations d'inflation de 1,9% à 3,0% pour 2026, alimentant les craintes d'un scénario de stagflation en Zone Euro.

Sur le mois, la progression des marchés a été principalement portée par le secteur technologique (+16,5%), et plus particulièrement par les sociétés de semi-conducteurs, dont les publications au premier trimestre ont une

nouvelle fois, dépassé les attentes. Les investissements massifs des « hyperscalers » dans les datacenters continuent d'alimenter la forte croissance du secteur. A l'inverse, les secteurs défensifs tels que la santé (+2,4%), la consommation de base (+1,5%) et les services aux collectivités (-3,6%) ont sous-performé sur le mois. Enfin, le recul du prix du baril (-19,3%) au cours du mois a pesé sur le secteur de l'énergie (-4,5%), qui affiche néanmoins une performance remarquable depuis le début de l'année (+38,6%).

AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +5,4% sur le mois, contre +4,1% pour son indice de référence. L'effet allocation ressort légèrement positif, bénéficiant à la fois de la surpondération du secteur technologique et de l'absence d'exposition au secteur de l'énergie. L'effet sélection a été très favorable, porté notamment par **Infineon** (+42,0%) dans les semi-conducteurs ainsi que **Prysmian** (+15,7%) et **ABN Amro** (+15,3%), deux positions initiées en début d'année 2026. A l'inverse, les principales contributions négatives à la performance relative sont **Engie** (-5,7%), **Danone** (-5,5%) et **Air Liquide** (-0,7%).

Au cours du mois, nous avons renforcé plusieurs sociétés exposées aux thèmes de l'électrification avec **Siemens** et **Legrand** et des énergies renouvelables avec **Iberdrola**. Nous continuons de privilégier des sociétés exposées à des moteurs de croissance long terme, tels que la transition énergétique, l'électrification de l'économie ainsi que le développement de l'intelligence artificielle.

Achevé de rédiger le 05/06/2026

Attribution de performance

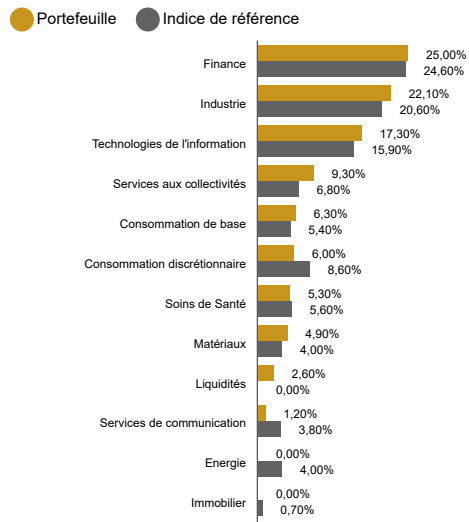
Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
INFINEON	+0,65	NEBIUS	-0,25
SIEMENS ENERGY	+0,31	ENGIE	-0,23
PRYSMIAN	+0,27	DANONE	-0,19
TOTALENERGIES	+0,24	AIR LIQUIDE SA	-0,18
ABN AMRO	+0,23	SAFRAN	-0,14

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

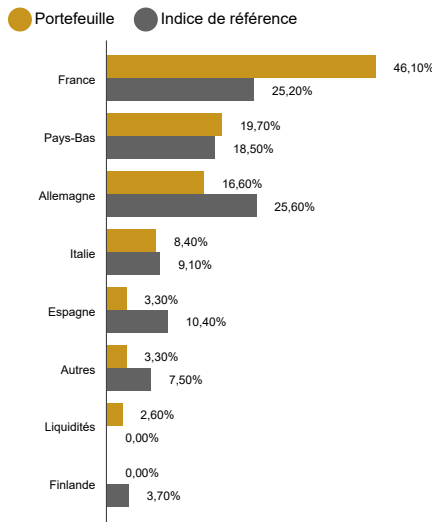
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	9,65	Technologies	NL	IBERDROLA +0,5%	
INTESA SANPAOLO	5,15	Finance	IT	LEGRAND +0,3%	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,02	Industrie	FR	SIEMENS AG +0,2%	
AIR LIQUIDE SA	4,87	Matériaux	FR		
SIEMENS AG-REG	4,83	Industrie	DE		
Poids des 10 premières lignes			49%		
Nombre de lignes			33		

Profil Financier et Extra-financier

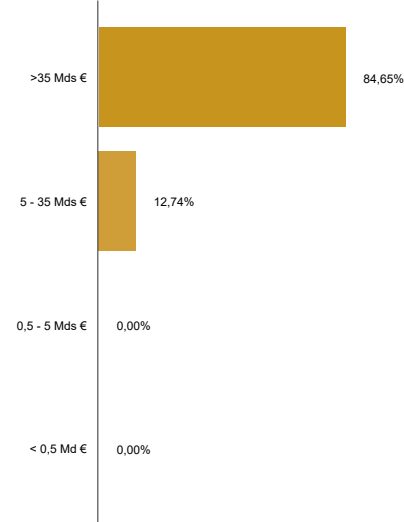
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

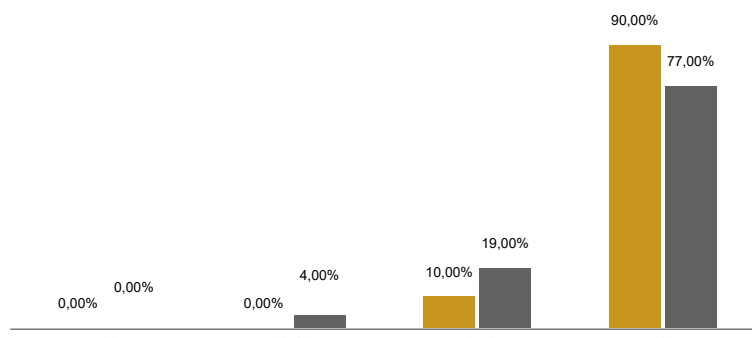
Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	65,70	64,10
Gouvernance (40%)	74,60	74,10
Environnemental (30%)	59,20	56,50
Social (30%)	60,40	58,40

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	9,7%	73,30
INTESA SANPAOLO	5,2%	69,70
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,0%	68,20
AIR LIQUIDE SA	4,9%	63,70
SIEMENS AG	4,8%	67,40

Répartition des scores ESG

Portefeuille Indice de référence

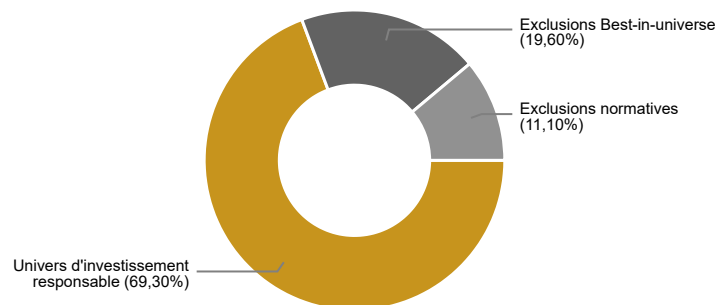


Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)



Taux d'exclusion de l'indice de référence



PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

**Exclusions normatives :** Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

**Performance ESG :** L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

**PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration :** Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

**PAI 3 Intensité Carbone :** L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

**Score de transition climatique :** Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00  
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 29/05/2026.